



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

Nombre
conseillers : 27
En exercice : 27
Présents : 20
Votants : 24

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous Préfecture
Le 26.12.23
Et publication ou notification
Du 26.12.23

N°DEL 2023_09_120_1

L'an deux mil vingt-trois, le vingt décembre,



Le Maire, Pour le Maire,
le Premier Adjoint,
René CARANDANTE

Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous
la Présidence de Monsieur Bernard JOBERT, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 13 décembre 2023

Objet : SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Retrait du SIVAAD de la commune de COGOLIN

Présents :

Bernard JOBERT
René CARANDANTE
Catherine HURAUT
Yves NONJARRET
Stéphanie MECHIN
Jean-Michel VIGNAT
Robert DALMASSO
Michèle CAPDEVIELLE
Gabrielle DALMAS
Jacques BUTTARD

Pierre MONETON
Thierry DOMENACH
Laurence GIORGINI
Chloé DE BROUWER
Adama LACLAVERIE
Julie HIVERT
Michaël REBOTIER
Marie-Françoise CASADEI
Bernard BRUNEL
Catherine BRUNETTO

Pouvoirs :

Linda TRIBET donne procuration à Stéphanie MECHIN
Brigitte RINAUDO PINEAU donne procuration à Catherine HURAUT
Marie-Paule MAUDUIT donne procuration à Bernard JOBERT
Matthieu TAROT donne procuration à Laurence GIORGINI

Absents excusés :

Angelo MURA
Chantal MALFAIT
Roger OLIVIER

Secrétaire de séance :

Madame Stéphanie MECHIN

=====

Monsieur Robert DALMASSO expose à l'Assemblée délibérante,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 septembre 1983 portant création du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-5 et L.5211-19,

Vu l'article 14 des statuts du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers,

Vu la délibération en date du 12 novembre 1982 du Conseil Municipal de la commune de COGOLIN, ayant pour objet l'adhésion de la commune au Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers (SIVAAD)

Vu la délibération N°2020/078 en date du 24 septembre 2020, du Conseil Municipal de la commune de COGOLIN ayant pour objet l'adoption de la convention constitutive du Groupement de commandes des collectivités territoriales du VAR et la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres du Groupement,

Vu le courrier recommandé du 18 septembre 2023, par lequel la commune de COGOLIN acte son retrait du Groupement de Commandes,

Vu la délibération N°2023/09/26-07 en date du 26 septembre 2023, du Conseil Municipal de la commune de COGOLIN, ayant pour objet le retrait de la commune du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers (SIVAAD) ;

Vu la délibération n° 20231411-DAG12 en date du 14 novembre 2023 du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers ;

Considérant les dispositions de l'article L5211-19 du CGCT, précisant que le retrait est subordonné à l'accord des conseils municipaux exprimé dans les conditions de majorité requises pour la création de l'établissement. Le conseil municipal de chaque commune membre disposant d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant au maire pour se prononcer sur le retrait envisagé ;

Il est proposé à l'Assemblée Délibérante :

- **D'accepter** le retrait de la commune de COGOLIN du SIVAAD.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

Approuve la proposition qui lui a été faite,

à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures inscrites au registre,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Maire,
Bernard JOBERT.**

**La Secrétaire de séance,
Madame Stéphanie MECHIN**

**Pour le Maire,
le Premier Adjoint,
René CARANDANTE**



Le Maire,
certifie que le présent document,
a été affiché en Mairie le,

26 DEC. 2023

Le Maire
Pour le Maire,
le Premier Adjoint,
René CARANDANTE

